

2026/0011

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le 31 MARS 2026

ID : 059-215900358-20260330-20260330_D0011-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

Étaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. JOSSET. TENDERO. PETIT. MANGHOLZ. CHRETIEN. WERY. QUETIER.

Mmes MERCIER. PREVOST. WAUCHER. CHATELAIN. DUQUESNE. RAMELOT. BAROCHE.

Absents ayant donné procuration : Mme CAFFIAU à Mme PREVOST.

Mme DELBRUYERE à M. BADIDI.

M. BERTEAUX à Mme BAROCHE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire signale aux membres de l'assemblée que suite à l'installation de l'équipe municipale, lors de la séance en date du 21 mars 2026, un règlement intérieur fixant les règles précises du fonctionnement du conseil municipal doit être établi dans un délai de 6 mois qui suit l'installation des membres de l'assemblée.

Le modèle de règlement a été adressé avec la convocation du présent conseil municipal à chaque membre de l'assemblée.

Ce règlement intérieur doit être adopté par les membres du conseil municipal.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur du conseil municipal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 30 MARS 2026

Le Maire,

